



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD
MUNICIPALITÉ DES ESCUMINS**

À une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité des Escoumins tenue à huis clos le 8 juin 2020 à 19 h 00 par visioconférence via la plateforme ZOOM et à laquelle étaient présents : Madame Claudine Roussel, Madame Karine Roussel, Madame Claudette Roussel, Madame Line Boulianne et Madame Marie-Lise Poitras, tous membres du Conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur André Desrosiers, maire.

Est absent : Monsieur Denis Morin

Madame Andrée Lessard, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

Ouverture de la séance à 7 h 05

ORDRE DU JOUR

- Ouverture de la séance : présences
Lecture de l'avis de convocation
- 1.0** Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2.0** Demande de contribution pour bourses d'études Gala Méritas/ Centre d'études collégiales de Forestville
- 3.0** Adoption du second projet de règlement numéro 20-491 amendant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur
- 4.0** Autorisation de signature/ Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme réfection et construction des infrastructures municipales
- 5.0** Autorisation de signature/ Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés
- 6.0** Période de questions portant uniquement sur les points à l'ordre du jour
- 7.0** Clôture de la séance

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est faite à 7 H 05 par Monsieur André Desrosiers, maire, et il constate que le quorum est respecté.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que remis à tous les membres présents;

QUE tous les membres reconnaissent en avoir reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour dans les délais prescrits par la Loi.



**DEMANDE D'APPUI FINANCIER/ CENTRE D'ÉTUDES
COLLÉGIALES DE FORESTVILLE**

IL EST PAR CONSÉQUENT
PROPOSÉ PAR : Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ESCOUMINS

QUE le Conseil accorde une contribution financière de 50 \$ (cinquante dollars) au Centre d'études collégiales de Forestville pour des bourses d'études dans le cadre du Gala Méritas annuel 2019-2020 qui aura lieu cette année via une plateforme virtuelle afin d'assurer la sécurité de tous.

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 20-491 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 240 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR

ATTENDU QUE la municipalité de Les Escoumins est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

ATTENDU QUE les plans 20491-1, 20491-2, 20491-3 et 20491-4 font partie intégrante du présent règlement;

ATTENDU QUE le feuillet du cahier des spécifications sous le numéro 20491-5 incluant les modifications aux zones 27 CH, 30 CH, 35 CH et 36 CH, de même que le feuillet portant sur les notes à ce cahier font partie intégrante du présent règlement et qu'ils modifient le cahier des spécifications en vigueur;

ATTENDU QUE le Conseil a jugé à propos de modifier le règlement de zonage au regard des objets du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge et remplace toute disposition incompatible avec les dispositions qu'il contient;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 19 mai 2020;

ATTENDU QUE le premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 19 mai 2020;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation a été remplacée par une consultation écrite, et ce, pour une durée de 15 (quinze) jours à compter du 21 mai 2020;

ATTENDU QU'UNE copie du second projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres déclarent avoir lu le second projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Karine Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



D'adopter sans modification le second projet de règlement portant le numéro 20-491 amendant le règlement de zonage numéro 240 et ses amendements en vigueur en vue de :

1. **Modifier les limites de la zone 36 CH à même une partie de la zone 35 CH et d'y autoriser les habitations multifamiliales de plus de 9 logements.**
2. **Interdire l'hébergement touristique dans les immeubles de plus de 3 logements.**
3. **Modifier les limites des zones 27-CH et 30-CH afin de permettre des usages de nature publique et communautaire sur un terrain acquis par la municipalité à cette fin.**

QUE ce règlement est susceptible d'approbation référendaire et qu'à cette fin, un avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation d'un référendum concernant le second projet de règlement numéro 20-491 soit publié conformément à la Loi.

20-06-110

AUTORISATION DE SIGNATURE/ PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PROGRAMME RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de la municipalité des Escoumins qui consiste à construire une nouvelle caserne de pompiers sur la rue Sirois relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM).

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise monsieur André Desrosiers, maire de la municipalité des Escoumins, à signer le protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme réfection et construction des infrastructures municipales pour le projet qui a pour titre « Construction d'une caserne de pompiers ».

AUTORISATION DE SIGNATURE/ PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES AMIÉ DES AÎNÉS (PRIMADA)

CONSIDÉRANT l'acceptation du projet de réfection du bloc sanitaire en vue d'améliorer la qualité de vie des aînés et de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales amie des aînés (PRIMADA);

IL EST PAR CONSÉQUENT

PROPOSÉ PAR : Madame Claudette Roussel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le Conseil autorise monsieur André Desrosiers, maire de la municipalité des Escoumins, à signer le protocole d'entente relatif à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Les Escoumins

l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipalité amie des aînés (PRIMADA) pour le projet qui a pour titre « Réfection du bloc sanitaire ».

N° 20-06-112

CLÔTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 11 l'ordre du jour étant épuisé
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Line Boulianne
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE LEVER la présente séance.

Présence des citoyens : 0

**André Desrosiers,
Maire**

**Andrée Lessard,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

***Je, André Desrosiers, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal.***